

Ebola

Les informations contenues dans ce fichier PDF n'ont plus cours et ne seront plus actualisées. Pour obtenir des informations récentes sur la sécurité et la santé sur le lieu de travail, consultez le [site Web de NIOSH](#).

Informations sur le virus Ebola destinées au personnel d'entretien des aéroports

Comment se transmet la maladie à virus Ebola

Les gens peuvent contracter le virus Ebola par :

- contact direct avec des fluides corporels infectés (sang, selles, salive, sueur, urine, vomissures ou sperme)
- contact avec des objets (comme des aiguilles) contaminés par le virus

Le virus Ebola ne se transmet **ni** par l'air **ni** par l'eau, **ni**, en général, par les aliments. En Afrique, il peut toutefois se transmettre suite à la manipulation de viande de brousse (animaux sauvages chassés pour être mangés) et au contact de chauves-souris infectées.

Risques d'exposition

Votre risque d'être exposé au virus Ebola est faible lorsque vous procédez au nettoyage d'un aéroport. Les mesures suivantes sont mises en place dans l'enceinte de l'aéroport afin d'éviter tout risque d'exposition au virus Ebola :

- Les professionnels de santé publique contrôleront la présence éventuelle de symptômes du virus Ebola chez les personnes au départ des pays touchés par une flambée d'Ebola, ainsi qu'à leur arrivée aux États-Unis.
- Cependant, certaines personnes pourront développer ces symptômes après le franchissement des contrôles. Même dans le cas où une personne développe des symptômes après avoir été contrôlée, il reste nécessaire d'avoir un contact direct avec cette personne ou de toucher son sang ou ses fluides corporels pour courir le risque d'être infecté par Ebola.
- Les passagers soumis à un contrôle et qui présentent des symptômes d'Ebola ne seront pas autorisés à pénétrer dans les zones de l'aéroport ouvertes au public.

Comment vous protéger

- Lavez-vous les mains fréquemment à l'eau et au savon, ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Seul un membre du personnel formé et portant un équipement de protection individuelle (EPI) adapté peut entrer en contact avec une personne potentiellement atteinte du virus Ebola.

Un contact direct avec des fluides corporels peut se produire par le biais d'une lésion cutanée ou des muqueuses des yeux, du nez et de la bouche.

Un contact direct résulte d'un contact manuel, d'éclaboussures ou d'une perforation cutanée causée par des objets pointus contaminés, tels que des aiguilles.

Une personne peut avoir été exposée au virus Ebola si elle (ou une personne en contact direct avec elle) a voyagé dans un pays touché par une flambée d'Ebola (<http://www.cdc.gov/vhf/ebola/outbreaks/2014-west-africa/distribution-map.html>) au cours des 21 jours qui précèdent.

Les symptômes d'Ebola incluent :

- fièvre
- maux de tête violents
- douleurs musculaires
- faiblesse
- fatigue
- diarrhée
- vomissements
- douleurs d'estomac
- saignements ou contusions inexplicables

- Évitez de manipuler des vêtements ou des objets ayant pu être en contact avec les vomissures, le sang ou autres fluides corporels de la personne concernée. Il peut notamment s'agir de mouchoirs, de sacs-poubelle, de draps, d'aiguilles et de matériel médical souillés.
- Signalez toutes zones ou tous objets susceptibles d'avoir été contaminés. Prenez connaissance de la procédure de contrôle des expositions remise aux employés et participez, si nécessaire, aux formations sur l'utilisation d'un EPI pour tout contact avec des fluides corporels.
- Prenez connaissance de la procédure de contrôle des expositions remise aux employés et participez, si nécessaire, aux formations sur l'utilisation d'un EPI pour tout contact avec des fluides corporels.

Surfaces contaminées

N'essayez EN AUCUN CAS de nettoyer des zones potentiellement contaminées par le virus Ebola, à moins d'avoir été formé de manière spécifique et de disposer d'un EPI approprié vous permettant de nettoyer de telles zones.

Si vous estimez qu'un endroit a été contaminé :

- Empêchez quiconque d'accéder à cette zone.
- Alertez toutes les personnes se trouvant dans cette zone et prévenez votre supérieur et le personnel en charge de ce type de situations.

Les employeurs sont responsables de la sécurité de leurs employés et doivent tout mettre en œuvre pour éviter que ces derniers ne soient exposés au virus Ebola et aux produits chimiques dangereux utilisés pour le nettoyage et la désinfection des zones contaminées. Les normes de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration), notamment celles relatives aux agents pathogènes transmissibles par le sang (29 CFR 1910.1030), établissent des règles de protection des employés qui sont tenues d'être respectées par les employeurs.

Responsabilités des employeurs

Votre employeur doit mettre en place un ensemble de mesures de santé et de sécurité pour vous protéger contre Ebola, consistant à :

- s'assurer que vous connaissez les risques liés au virus Ebola, ses modes de transmission, les chances d'y être exposé et les mesures à prendre en cas de zones ou de surfaces contaminées par Ebola
- désigner une personne chargée de répondre aux questions à propos d'Ebola dans l'aéroport, et vous informer du nom de cette personne et de la façon de la contacter
- expliquer les procédures sanitaires publiques spécifiques de cet aéroport pour contrôler les personnes ayant voyagé dans des zones infectées par Ebola
- fournir des EPI appropriés et vous former sur leur utilisation, si nécessaire
- vous former sur les bonnes pratiques en matière de lavage des mains et autres précautions standard de contrôle des infections (ex. utilisation de gants). Ceci permettra d'éviter la transmission de nombreuses maladies infectieuses, notamment Ebola
- vous indiquer où vous procurer de l'eau courante non contaminée et du savon, ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au minimum 60 % d'alcool

Plus d'informations

- Page du NIOSH consacrée à la sécurité et la santé sur le lieu de travail pour le cas spécifique de la maladie à virus Ebola : <http://www.cdc.gov/niosh/topics/ebola/>
- Site Web du CDC consacré à Ebola : <http://www.cdc.gov/vhf/ebola/>
- Directives du CDC relatives à Ebola pour les compagnies aériennes : <http://www.cdc.gov/quarantine/air/managing-sick-travelers/ebola-guidance-airlines.html>
- Site Web de l'OSHA consacré au virus Ebola : <http://www.osha.gov/ebola/>
- Fiche d'information OSHA sur le nettoyage et la décontamination des surfaces contaminées par le virus Ebola : https://www.osha.gov/Publications/OSHA_FS-3756.pdf

- Fiche d'information OSHA sur les normes en termes d'agents pathogènes transmissibles par le sang : https://www.osha.gov/OshDoc/data_BloodborneFacts/bbfact01.pdf
- 1-800-CDC-INFO (1-800-232-4636) | TTY : 1-888-232-6348 | Site Web : www.cdc.gov/info